



Commune de
reignier **re** esery



Frontaliers, aidez votre commune, faites vous recenser!

Depuis l'accord franco-Suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroie, tous les ans en fin d'année, aux communes frontalières, une compensation financière. La somme est calculée sur la masse salariale des frontaliers et versée proportionnellement au nombre de travailleurs frontaliers déclarés sur la commune.

Si vous êtes domicilié sur la commune de Reignier-Esery et que vous travaillez en Suisse dans le canton de Genève, vous avez tout intérêt pour garantir votre cadre de vie à vous déclarer ou à vérifier que vous l'êtes auprès de la mairie.

Cette compensation financière est importante et augmente considérablement le budget de la commune pour financer les équipements publics et les services qui vous permettent de bien vivre à Reignier-Esery.

Si tous les travailleurs frontaliers prenaient le temps de se faire recenser, la dotation reversée à la commune serait plus importante qu'à l'heure actuelle et le budget de la commune d'autant plus confortable pour l'intérêt de tous.

NB : Le recensement comme travailleur frontalier n'a aucun impact sur les impositions

Plus d'information: www.reignier-esery.com/Mairie/Droits-et-demarches/Frontaliers
+ 33 (0)4 50 43 40 03 ou en Mairie de Reignier-Esery

Recensement des travailleurs frontaliers

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance JJ/MM/AAAA : ___ / ___ / ___ Nationalité : _____

Adresse : _____ 74930 Reignier-Esery

Tél.: _____ Mail : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

N° de carte de travail (RCE ou SIMIC) : _____ Date de délivrance : _____

Merci de retourner votre coupon le plus rapidement possible :

Fax : 0450434762 - secretariat@reignier-esery.com - Mairie - 197, Grande rue - 74930 Reignier-Esery